

Montréal, 11 août 2026

M. Bruno Gagné, maire  
105 route de l'Église  
Sainte-Apolline-de-Patton, G0R 2P0

**Objet : L'avenir de l'église de Sainte-Apolline-de-Patton**

Monsieur le Maire,  
Mesdames et Messieurs les membres du conseil municipal,

La Fédération Histoire Québec souhaite exprimer son soutien à la démarche citoyenne entreprise pour préserver l'église de Sainte-Apolline-de-Patton et demander à la Municipalité de surseoir à sa démolition afin de permettre l'examen sérieux de solutions de conservation et de requalification.

Depuis plusieurs années, des citoyennes et des citoyens se mobilisent pour documenter l'histoire de leur église, réfléchir à son avenir et proposer des avenues permettant de lui donner une nouvelle vocation. Cette mobilisation témoigne d'un principe auquel la Fédération Histoire Québec est profondément attachée : le patrimoine n'appartient pas seulement aux institutions qui en ont la garde. Il appartient aussi aux collectivités qui l'ont façonné, transmis et qui souhaitent en assurer la continuité.

Construite en 1912-1913, en même temps que se développait la municipalité, l'église occupe depuis plus d'un siècle une place centrale dans le paysage, l'histoire et l'identité de Sainte-Apolline-de-Patton. Elle avait d'ailleurs été citée comme immeuble patrimonial par la Municipalité en 2012, avant que cette protection ne soit abrogée en 2025. Cette décision ne fait cependant pas disparaître la valeur historique et paysagère du bâtiment. Établie au point culminant du village, l'église demeure un repère important et contribue à la singularité du paysage local.

La Fédération est consciente des défis que représente l'état actuel du bâtiment. Le carnet de santé réalisé en 2023 évalue à près de 985 000 \$ sur dix ans les travaux nécessaires à son maintien. Cette réalité doit évidemment être prise en considération. Elle ne devrait toutefois pas être dissociée des coûts et des conséquences des autres avenues possibles.

La Municipalité a accordé un contrat de 333 000 \$ pour la démolition de l'église. À cette somme s'ajoutent les coûts liés aux opérations de démolition, au transport, au tri et à la disposition ou à la valorisation des matériaux, ainsi que les impacts environnementaux associés à la production de déchets et à la perte des ressources et de l'énergie déjà investies dans le bâtiment. Dans une perspective de développement durable, il nous paraît donc souhaitable que les coûts économiques et environnementaux de la démolition soient mis en regard de ceux des scénarios de conservation et de requalification.

Il faut également rappeler que, lors de la cession de l'église à la Municipalité en 2021, celle-ci en a fait l'acquisition pour la somme symbolique de 1 \$. La Fabrique lui a également remis le résiduel de 30 000 \$ dont elle disposait afin de contribuer à l'entretien de l'immeuble. Aujourd'hui, alors qu'un investissement important est prévu pour sa démolition, il nous semble pertinent de considérer les ressources qui pourraient être mobilisées pour chercher une nouvelle vocation à l'édifice.

Une église désacralisée n'est pas nécessairement un bâtiment sans avenir. Selon ses caractéristiques et les besoins du milieu, elle peut accueillir des fonctions culturelles, communautaires, commerciales, résidentielles ou multifonctionnelles. La FHQ ne prétend évidemment pas déterminer quelle vocation conviendrait à Sainte-Apolline-de-Patton. Elle estime toutefois que les possibilités de requalification doivent être sérieusement examinées avant de faire disparaître un bâtiment dont la valeur dépasse sa seule fonction d'origine.

Dans le cas présent, cette volonté existe déjà dans la communauté. Les citoyens mobilisés ne s'opposent pas simplement à la démolition : ils proposent des pistes pour donner une nouvelle vie à l'église, y accueillir de nouveaux usages et en faire un levier de revitalisation. Cette volonté de préserver tout en réinventant les usages du patrimoine mérite d'être entendue. Elle témoigne d'une approche vivante du patrimoine, où conservation, adaptation et développement de la communauté peuvent aller de pair.

La question dépasse d'ailleurs Sainte-Apolline-de-Patton. Chaque fois qu'un bâtiment ancien disparaît dans une petite municipalité, c'est une partie de la mémoire du Québec qui disparaît avec lui. Les églises, les presbytères, les écoles et les autres lieux qui structurent nos villages constituent un patrimoine collectif dont la valeur ne se mesure pas uniquement à leur valeur comptable ou à leur usage actuel.

C'est pourquoi la Fédération Histoire Québec appuie la demande visant à surseoir à la démolition et à créer un comité conjoint réunissant des représentants de la Municipalité et des citoyens. Une telle démarche permettrait d'examiner les possibilités de conservation et de requalification, de comparer les scénarios sur les plans financier, patrimonial et environnemental, de rechercher des partenaires et des sources de financement et de présenter les options retenues à la population.

La démolition est irréversible. Une nouvelle vocation, elle, peut évoluer avec le temps. Le 125<sup>e</sup> anniversaire de Sainte-Apolline-de-Patton offre à cet égard une occasion particulièrement significative de prendre un moment pour réfléchir à ce que la communauté souhaite transmettre aux générations futures.

La protection du patrimoine ne consiste pas à conserver chaque bâtiment à tout prix. Elle consiste à reconnaître que certains bâtiments ont une valeur qui dépasse leur seule fonction et que leur disparition devrait demeurer une décision exceptionnelle, prise après que les avenues raisonnables de conservation et de requalification ont été sérieusement examinées.

Nous invitons donc respectueusement la Municipalité à suspendre la démarche de démolition et à ouvrir, avec les citoyens, un dialogue permettant de rechercher une solution d'avenir pour l'église de Sainte-Apolline-de-Patton.

La Fédération Histoire Québec suivra avec attention l'évolution de ce dossier et demeure disponible pour contribuer, dans la mesure de ses moyens et de son mandat, à la réflexion sur l'avenir de ce lieu important de l'histoire de la communauté.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les membres du conseil municipal, l'expression de notre considération distinguée.



Clément Locat  
Président  
Comité du patrimoine FHQ



J.-Louis Vallée  
Président  
Fédération histoire Québec

*La Fédération Histoire Québec est une organisation nationale qui, depuis 60 ans, regroupe et soutient les organismes sans but lucratif chargés de la préservation, de la documentation et de la diffusion de l'histoire et du patrimoine. Avec près de 400 sociétés d'histoire, musées, centres d'archives et associations citoyennes dans tout le Québec qui jouent un rôle majeur dans la préservation de notre héritage collectif, la FHQ est le plus important regroupement d'organismes de ce genre au Québec.*

**Copie conforme :**

Mme Michelle Beaulieu, représentante du comité des citoyens et des citoyennes de Sainte-Apolline-de-Patton

M. Mathieu Rivest, député de Côte-du-Sud

Mad. Chantal Côté, préfète, MRC de Montmagny

M. Samuel Poulin, ministre des Affaires municipales

M. Mathieu Lacombe, ministre de la Culture et des Communications